



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2023-051

PUBLIÉ LE 27 MARS 2023

# Sommaire

## **SPC /**

32-2023-03-24-00002 - Arrêté préfectoral portant le renouvellement au classement de l'Office de Tourisme Grand Auch Coeur de Gascogne en catégorie I (2 pages)

Page 3

SPC

32-2023-03-24-00002

Arrêté préfectoral portant le renouvellement au classement de l'Office de Tourisme Grand Auch Coeur de Gascogne en catégorie I



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Condom**

**Arrêté préfectoral n°  
portant le renouvellement au classement de l'Office de Tourisme  
Grand Auch Coeur de Gascogne  
en catégorie I**

**LE PRÉFET**  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

**VU** le code du tourisme et notamment ses articles modifiés L.133-1 à L.133-10-1, D.133-20 et suivants ;

**VU** l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Xavier BRUNETIERE en qualité de préfet du Gers ;

**VU** le décret du 14 novembre 2022 portant nomination de Madame Véronique MOREAU en qualité de sous-préfète de Condom ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2022 portant délégation de signature à Madame Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom ;

**VU** l'arrêté n° 32-2018-03-07-001 du 07 mars 2018 portant classement de l'Office de tourisme Grand Auch Coeur de Gascogne en catégorie I ;

**VU** la délibération de la communauté d'agglomération Grand Auch Coeur de Gascogne en date du 16 février 2023, n° D2023-30, sollicitant le renouvellement de classement en catégorie I de l'Office de tourisme Grand Auch Coeur de Gascogne ;

**VU** le dossier de demande déposé le 28 février 2023 par la Présidente de l'Office de Tourisme Grand Auch Coeur de Gascogne ;

**VU** l'ensemble des pièces présentées à l'appui de la demande de classement ;

**SUR** proposition de la sous-préfète de Condom ;

Sous-préfecture de Condom  
Place Lannelongue - 32100 CONDOM  
[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> -**

L'Office de Tourisme Grand Auch Coeur de Gascogne situé 3, Place de la République- BP 20174 à AUCH (32003) est classé dans la catégorie I pour une durée de cinq ans, à compter de la date du présent arrêté.

### **Article 2 -**

En cas de manquement au respect des caractéristiques exigées pour le classement, le déclassement ou la radiation de la liste des organismes classés peut être prononcé par le préfet, après injonction de mise en conformité dans un délai de 3 mois adressée à l'office de tourisme et, pour information, au maire, et après que l'office de tourisme, avisé, ait été invité à faire valoir ses observations.

### **Article 3 -**

L'Office est tenu d'accepter la visite des agents de l'État chargés du Tourisme et/ou habilités par le préfet, en vue du contrôle de sa conformité aux caractéristiques exigées pour son classement.

### **Article 4 -**

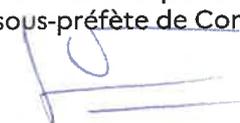
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

### **Article 5 -**

La sous-préfète de Condom, la présidente de l'Office de Tourisme du Tourisme Grand Auch Coeur de Gascogne, la présidente du Comité Départemental du Tourisme Destination Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Gers et dont une copie sera notifiée à l'agence de développement touristique ATOUT-FRANCE.

Condom, le 24 mars 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
La sous-préfète de Condom,



**Véronique MOREAU**